

Postulat Rebecca Joly et consorts – Pour un revenu de transition écologique dans le canton de Vaud

Texte déposé

La crise sanitaire que nous traversons nous a contraints à paralyser une part importante de nos activités économiques et, nous le savons, nous nous dirigeons probablement vers une crise économique et sociale importante. Notre réponse à cette crise va être une donnée majeure pour anticiper ou réduire un peu une autre crise majeure qui menace nos sociétés : la crise climatique.

Pour répondre à cette crise climatique, nous devons rendre nos sociétés plus résilientes et surtout une de ses composantes essentielles : son économie. Il nous faut effectivement passer d'une économie gourmande en ressources et surpassant les limites de production terrestre à une économie durable qui réduit son empreinte et utilise de manière plus rationnelle les ressources à disposition et en respectant leur quantité limitée.

Cependant, un certain nombre d'emplois et de personnes dépendent de cette économie, et il serait injuste qu'ils paient le prix d'une reconversion brutale et soudaine, qui risque pourtant d'arriver si nous continuons à ne pas agir.

D'un autre point de vue, plusieurs initiatives existent déjà aujourd'hui afin de promouvoir des activités économiques durables et la transition de certaines activités. Toutefois, les investissements manquent parfois pour ces acteurs et actrices de la transition.

C'est dans ce contexte que l'introduction d'un Revenu de Transition Ecologique (RTE) apparaît comme une réponse pertinente à ces diverses problématiques. Cet outil développé par la chercheuse Sophie Swaton¹ — maître d'enseignement et de recherche à l'institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne — se conçoit à la fois comme une aide individuelle, mais également comme une aide économique.

Le RTE est un revenu assuré pour les travailleurs et travailleuses qui œuvrent à la transition vers une économie durable dans des projets qui peuvent être très divers — circuits courts en agriculture, réutilisation de déchets, reconversion touristique écologique, etc. Mais c'est également, ainsi, une aide économique pour une reconversion d'une économie polluante à une économie durable, en aidant directement les projets de transition écologique. C'est donc à la fois un instrument de politique sociale et économique.

Le RTE s'accompagne également d'un accompagnement social pour les personnes concernées. Cela peut effectivement être un outil de réinsertion socioprofessionnelle pour des personnes en décrochage. Il remplit donc un autre but qui est celui de diminuer les recourants à l'aide sociale.

Enfin, le RTE doit être mis en place à travers des structures sociales et démocratiques, et donc les projets aidés doivent être pilotés par les personnes concernées. Ces points sont même des conditions à la distribution d'un RTE. Il faut effectivement assurer un suivi social et s'assurer que les projets soutenus répondent à des objectifs sociaux et environnementaux. Le RTE n'est donc pas un revenu universel, mais bien un revenu conditionné et dont le suivi est assuré par des personnes compétentes dans le domaine social et environnemental pour assurer la réussite des projets.

Des expériences de RTE ou de procédé similaire ont lieu dans des territoires français — territoire zéro chômeur — qui correspondent à des départements. Beaucoup de travailleurs et travailleuses risquent de subir de plein fouet la crise économique et de perdre leur emploi. Ainsi, le moment semble idéal pour introduire un RTE. C'est pourquoi les signataires demandent au Conseil d'Etat d'étudier les avantages et les modalités de l'introduction d'un tel système dans le canton de Vaud.

¹ Sophie Swaton, Pour un revenu de transition écologique, Presse universitaire de France, 2018.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Rebecca Joly
et 27 cosignataires*

Développement

Mme Rebecca Joly (VER) : — Le postulat que j'ai déposé vise à introduire un revenu de transition écologique (RTE) dans le canton de Vaud. Ce revenu est à la fois un instrument que l'on peut qualifier d'aide sociale, car il s'agit d'un revenu qui peut être versé à des individus pour la plupart du temps en décrochage social et professionnel, dans le but de les réinsérer dans une activité économique et sociale. Ce n'est pas un revenu de base inconditionnel (RBI), car contrairement à ce dernier, le RTE est conditionné, puisqu'il est versé, pour autant que le bénéficiaire s'engage à travailler en intégrant un projet de transition écologique. Il s'agit donc, d'une part, d'un outil d'aide sociale qui va aider les personnes en décrochage... Ce postulat est réfléchi depuis très longtemps et je voulais déjà le déposer il y a quelque temps, mais il est devenu encore plus actuel avec la crise économique que nous allons traverser et qui va apporter son lot de personnes au chômage de plus ou moins longue durée. Le RTE est donc un outil pertinent pour apporter une possibilité de réinsertion dans le monde socio-professionnel. D'autre part, c'est aussi, plus globalement, un outil d'économie partagée, parce qu'il vise à rendre notre économie plus résiliente, au moyen d'un tournant énergétique et écologique dans l'économie, en prévoyant que les projets soutenus soient des projets de tournant écologique, soit dans le domaine de l'agro-écologie, soit des projets industriels de réutilisation pour faire diminuer les déchets ; les exemples sont variés. Il me semble que c'est le bon moment pour déposer ce postulat afin de demander au Conseil d'Etat d'étudier à la fois les avantages, les modalités d'introduction et les coûts qu'un tel système pourrait avoir dans notre canton. Je me réjouis du débat en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.